

Lorsqu'un coach est absent pour une raison impérieuse, **il peut exceptionnellement être remplacé par une personne ne possédant pas le titre prévu**

. Demande préalable doit être faite au secrétariat AIF .

Merci pour tout un chacun de respecter la procédure en la matière. Réponse est faite par mail  
- dans les 48 h- pour présentation à l'arbitre et copie au responsable des rencontres.